



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ateliers : Gironde

Question écrite n° 14312

Texte de la question

M Pierre Ducout attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la restructuration des ateliers de la SNCF de Bordeaux qui prévoit la suppression d'environ 500 emplois dans les 6 ans à venir. Cet atelier a acquis une grande technicité pour les automotrices thermiques et surtout pour la réparation d'essieu. La région a déjà connu une restauration importante impliquant des regroupements voire des suppressions d'établissements. Les conséquences pour l'emploi en ont été très lourdes. Mais d'un autre côté, la création du TGV Atlantique pourrait compenser une certaine perte d'activité si la maintenance en était faite sur place. Ce qui ne paraît pas être prévu, eu égard aux décisions des responsables de la SNCF. En conséquence, il lui demande de bien vouloir étudier ce dossier, afin de déterminer quelle solution pourrait être envisagée pour préserver l'emploi dans notre région.

Texte de la réponse

Reponse. - Des études particulièrement approfondies ont été conduites sur la situation de l'atelier du matériel de Bordeaux par la direction générale de la SNCF. Le projet de cessation d'activité de l'atelier à l'horizon 1995, qui vient d'être présenté aux membres du comité d'établissement, résulte de choix opérés par la SNCF en tenant compte du contexte bordelais et du poids relatif de l'établissement dans l'économie locale. Les services régionaux de la SNCF sont d'ailleurs tout à fait disposés à donner à cet égard toutes les informations souhaitables. La possibilité de confier à l'atelier du matériel de Bordeaux de nouvelles missions a été examinée avec soin. Aucune des hypothèses étudiées n'a pu être retenue, soit en raison du caractère injustifié d'éventuelles opérations de modernisation d'engins anciens, dont la transformation engendrerait des coûts prohibitifs par rapport à l'acquisition de matériels neufs, soit du fait de l'inadaptation de cet atelier à des tâches déjà confiées à des établissements spécialement équipés pour les réaliser dans des conditions optimales. Bien entendu, les préoccupations d'ordre social sont prises en considération par la SNCF, qui assure qu'elle s'attachera à mettre à profit toute solution de nature à faciliter le reclassement progressif du personnel dans les meilleures conditions possibles. Des actions de formation et de reconversion seront en particulier entreprises afin de favoriser l'affectation, dans la région, des agents concernés. Les mesures particulières, notamment d'ordre financier, prévues en matière de reorganisation, seront appliquées avec le souci de réduire au mieux les effets de cette restructuration. La SNCF précise par ailleurs que les instances représentatives ne manqueront pas d'être largement informées et consultées sur l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Ducout Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14312

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2631